

ACTION URGENTE

UN MILITANT EST MAINTENU EN DÉTENTION POUR AVOIR MANIFESTÉ

Trois manifestants pacifiques ont été libérés au Myanmar après avoir purgé leur peine de prison, mais Thein Aung Myint, un militant du Mouvement pour la force actuelle de la démocratie (MDCF) est toujours en détention.

Le 9 septembre, la Commission nationale des droits humains du Myanmar (MNHRC) a donné suite aux appels de certains militants d'Amnesty International et les a informés que **Khet Khet Tin**, **Saw Hla Aung** et **Kyaw Moe Htun** avaient été libérés entre le 17 et le 21 juillet de la prison d'Obo à Mandalay, la deuxième plus grande ville du Myanmar, après avoir purgé leur peine de prison. Bien que la MNHRC n'ait pas admis dans le courrier que ces personnes avaient été injustement emprisonnées, le fait que les appels aient entraîné une réponse et un dialogue sur l'affaire représente un point positif.

Ces personnes avaient été condamnées le 23 mars, avec **Thein Aung Myint**, à six mois d'emprisonnement au titre de l'article 18 de la Loi relative aux rassemblements et aux défilés pacifiques, pour avoir manifesté sans autorisation. Thein Aung Myint et Saw Hla Aung, tous deux membres du MDCF, ont été arrêtés en mars 2014, peu après avoir commencé une veillée au flambeau pour protester contre la hausse du prix de l'électricité. Les forces de police ont également arrêté Kyaw Myo Htun, un passant qui regardait la veillée et applaudissait les participants, ainsi que Khet Khet Tin, la femme de Thein Aung Myint, qui se trouvait aussi à proximité et avait demandé aux agents de ne pas recourir à une force excessive lorsqu'elle a vu qu'ils arrêtaient son mari.

Thein Aung Myint est toujours en détention à la prison d'Obo à Mandalay, car il avait été condamné à six mois d'emprisonnement supplémentaires le 23 avril au titre de la même loi, pour avoir organisé une manifestation pacifique à Mandalay le 27 octobre 2014, pour demander l'ouverture d'une enquête sur la mort du journaliste Aung Kyaw Naing (alias Par Gyi), survenue alors que celui-ci se trouvait aux mains de l'armée. Selon la MNHRC, sa peine arrivera à son terme le 29 janvier 2016. Le courrier de la MNHRC indique également que selon le ministère de l'Intérieur, Thein Aung Myint est autorisé à recevoir la visite de son avocat et de sa famille et a accès à des soins médicaux.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en birman ou dans votre propre langue :

- priez instamment les autorités de libérer immédiatement et sans condition Thein Aung Myint, ainsi que tous les prisonniers d'opinion au Myanmar, et d'abandonner les poursuites engagées contre toutes les personnes arrêtées pour avoir exercé pacifiquement leurs droits humains ;
- en attendant sa libération, engagez les autorités à veiller à ce que Thein Aung Myint ne soit pas victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements, qu'il ne soit pas transféré à une prison éloignée, qu'il continue d'avoir la possibilité de contacter régulièrement sa famille et l'avocat de son choix, et qu'il reçoive tout traitement médical dont il pourrait avoir besoin ;
- appelez-les à abroger ou à modifier toutes les lois qui restreignent l'exercice des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, afin de se conformer au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 OCTOBRE 2015 À :

Président de la République

Thein Sein

President's Office

Nay Pyi Taw

République de l'Union du Myanmar

Fax : +95 1 652 624

Formule d'appel : Your Excellency,/ Monsieur le président,

Ministre de l'Intérieur

Lt. Gen. Ko Ko

Ministry of Home Affairs

Office Number 10.

Nay Pyi Taw

République de l'Union du Myanmar

Formule d'appel : Monsieur le Ministre

Copies à :

Président de la Commission nationale des droits humains

Win Mra

27 Pyay Road, Hline Township

Yangon

République de l'Union du Myanmar

Fax : +95 1 659 668

Courriel : chmyanmarnhrc@gmail.com

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 Fax number Email address Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 75/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa16/1528/2015/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT EST MAINTENU EN DÉTENTION POUR AVOIR MANIFESTÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le Mouvement pour la force actuelle de la démocratie (MDCF) est une organisation communautaire qui fait campagne contre les violations des droits humains et en faveur du développement du Myanmar. Deux membres de cette organisation, Naung Naung et le dirigeant Htin Kyaw, sont actuellement en prison pour avoir critiqué le gouvernement et organisé des actions de protestation pacifiques. Amnesty International craint que les membres du MDCF et leurs familles ne soient pris pour cible dans le but de réduire l'organisation au silence (voir l'action urgente : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa16/2435/2015/fr/>).

Thein Aung Myint avait déjà été emprisonné auparavant en raison de ses activités politiques pacifiques.

Les autorités du Myanmar continuent d'arrêter et d'emprisonner des militants et des défenseurs des droits humains exerçant simplement leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, deux droits garantis par les articles 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Amnesty International est préoccupée par un certain nombre de lois restrictives des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique au Myanmar, notamment la Loi relative aux rassemblements et aux défilés pacifiques, qui a été utilisée pour arrêter et emprisonner des dizaines de militants pacifiques et de défenseurs des droits humains depuis son entrée en vigueur en 2012. Les restrictions des droits à la liberté d'expression imposées par cette loi sont formulées de façon extrêmement vague et imprécise, ce qui ouvre la porte à la fois à une interprétation trop large et à une application discriminatoire de la loi.

Amnesty International continue de recevoir des informations sur les mauvaises conditions de détention au Myanmar, qui ne respectent pas les normes internationales comme celles de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus des Nations unies. Les détenus ne bénéficient pas toujours de soins médicaux appropriés, d'eau potable, d'une alimentation nutritive et d'eau pour se laver, ce qui suscite des inquiétudes.

Noms : Khet Khet Tin (f), Saw Hla Aung (h), Kyaw Moe Htun (h) et Thein Aung Myint (m)
Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 75/15, ASA 16/2458/2015, 16 septembre 2015